

des Princes &c. Novemb. 1770. 391

le dernier avis que vous donne un Pere, un Pasteur mourant.

Sur le compte qui en a été rendu au Parlement, ce Corps a député deux de ses Membres à Mr. le Président d'Eguille pour le prier " d'oublier le passé & l'assurer que s'il vouloit venir reprendre Jean-
ce, on le feroit agréer à la Cour, nonobstant l'Arrêt du Conseil qui l'oblige de s'absenter pendant trois ans. " Le Président a répondu, que n'ayant point commis de délit, il n'étoit pas dans le cas de faire solliciter pour lui une grace à la Cour. Après cette réponse, il a reçu une nouvelle Députation pour l'engager à donner son fils aîné au Parlement, en signe d'une parfaite réconciliation. Touché de cette démarche gracieuse, Mr. d'Eguille a consenti d'acheter une Charge de Conseiller à son fils, à condition, 1^o. *Qu'on n'ignorerait point qu'il l'avoit fait élever chez les jésuites à Bruges.* 2^o. *Qu'il seroit reçu d'une voix unanime.* 3^o. *Qu'on ne lui ferait aucune question sur sa manière de penser.* Le tout a été accepté, & Mr. le premier Président a écrit en son nom & en celui de la Compagnie, à Mr. le Président d'Eguille, la Lettre la plus honorable pour lui.

Quiconque aime assez l'humanité pour se réjouir de trouver de belles ames dans ses semblables, ne peut qu'être touché vivement des grands traits que ce récit renferme. Si on reconnoît au Discours de l'Archevêque le vrai langage d'un Pere, d'un Pasteur mourant; si on admire la noble fermeté de Mr. d'Eguille, on ne peut refuser des éloges à la démarche du Parlement: démarche pleine de générosité & de Religion. L'unanimité des voix qui l'a signée, ne peut donner qu'une grande idée des Membres de ce respectable Sénat.

Louïs Billouard de Kerlerrec, Brigadier des Armées du Roi, ancien Gouverneur de la Louisiane, est mort à Paris le 9. Septembre, âgé de 66 ans.

F I N.

AVIS